

Alors que les sanctions tombent, le SNPTES renouvelle son soutien à tous les personnels et étudiants de l'URMITE Marseille

Florence Bayeux, secrétaire nationale

La loi du silence s'est enfin brisée et le SNPTES tient à saluer ici le courage des victimes : vous avez trouvé la force de parler et de porter plainte, en surmontant vos peurs, vos doutes, vos propres souffrances. C'est grâce à votre courage que les harceleurs ne resteront pas impunis. Dans le contexte actuel de révélations quotidiennes sur les harcèlements sexuels le SNPTES se félicite que son action trouve, dans les justes sanctions prises, un premier aboutissement aux graves problèmes de cette unité de recherche.

Tout cela durait depuis trop longtemps, sans attirer l'attention des tutelles ou des instances d'évaluation. Le SNPTES a, depuis 2016, des élus dans ces instances. Alerté par son représentant du personnel élu dans ces commissions d'évaluation sur les conditions effroyables de travail dans lesquelles les personnels travaillaient, le SNPTES a joué son rôle d'organisation syndicale en alertant les autorités de tutelles à tous les niveaux : local, régional et national. En demandant et en obtenant une nouvelle visite de l'inspection générale de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), la gravité de la situation a pu être démontrée. L'université, les organismes de recherche (CNRS, Inserm et IRD), sous la pression du SNPTES, ont pu alors entamer des démarches, notamment avec leurs CHSCT, visant à assainir la situation.

Par son dépôt de plainte contre X pour des faits de harcèlements effectué au mois d'août 2017, le SNPTES s'est porté partie civile pour que rien ne puisse tomber dans l'oubli. Par ses actions, locales et nationales, notamment une conférence de presse le 11 octobre, et par des communiqués récurrents sur ces affaires, le SNPTES a toujours voulu protéger toutes les victimes par une communication appropriée. De même, malgré les pressions subies par ses représentants locaux, en particulier son secrétaire académique, le SNPTES ne s'est pas arrêté pour autant. Il continue, jour après jour, son travail quotidien de syndicat des personnels.

C'est pourquoi, aujourd'hui, le SNPTES s'engage à apporter tout son soutien aux victimes, à tous les personnels et étudiants encore présents dans cette structure, afin de les accompagner pour qu'ils retrouvent un environnement de travail serein. Fort de ses valeurs, le SNPTES a toujours défendu l'intégrité physique et morale de tous et continuera à être à vos côtés.

Prenez contact avec nos délégués d'Aix-Marseille

Secrétaire académique : Daniel LAFITTE daniel.lafitte@univ-amu.fr

Délégué AMU : Georges RELJIC georges.reljic@univ-amu.fr

Délégué CNRS : Lionel MEISTER lionel.meister@polytech.univ-mrs.fr

Délégué INSERM : Sarah TAYA taya.sarah@univ-amu.fr ou Philippe CONTE philippe.conte@univ-amu.fr

Choisy-le-Roi, le 16 novembre 2017